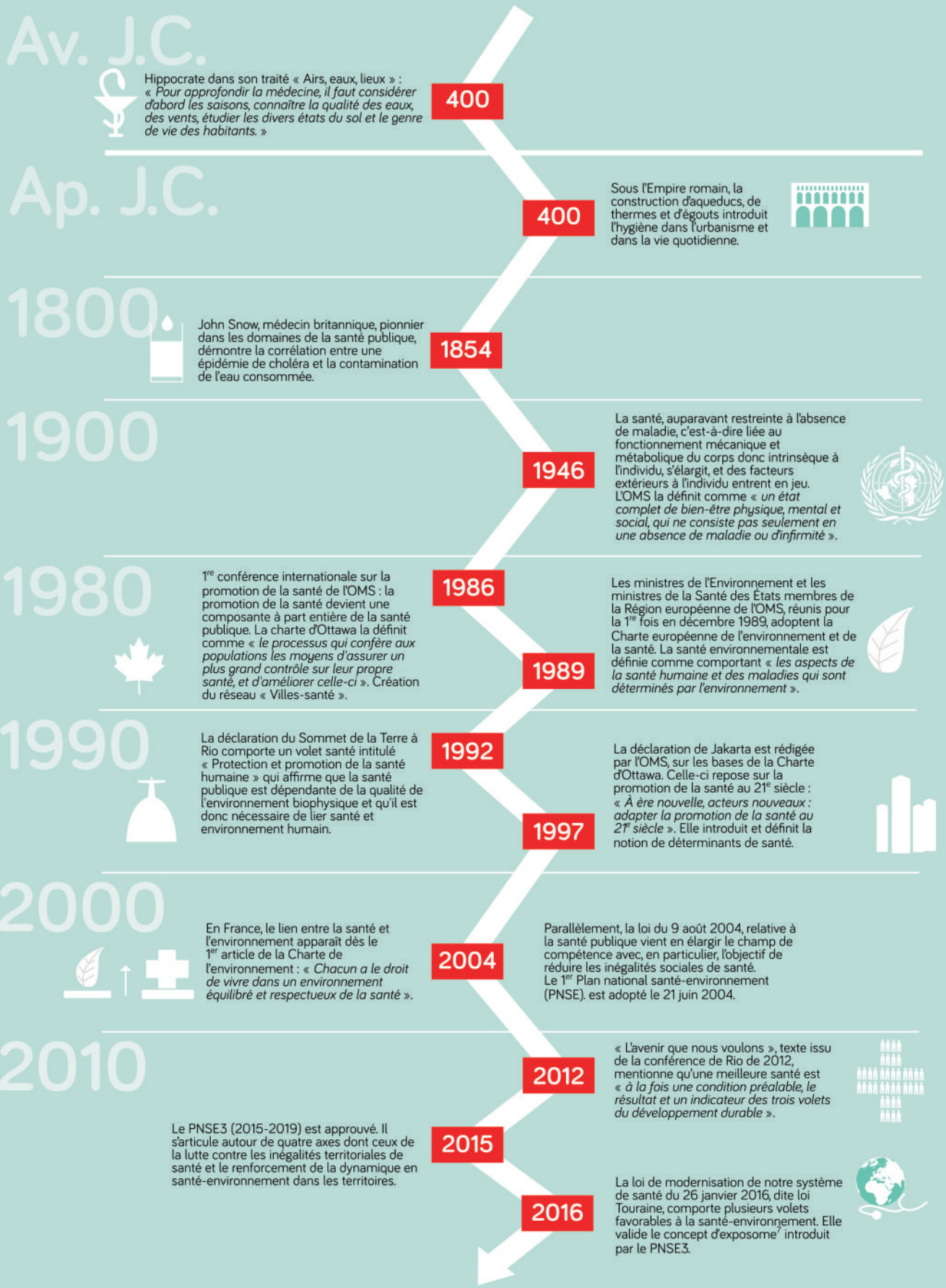


LA PLACE CROISSANTE DE LA SANTÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

La place accordée à la santé dans les politiques publiques a longtemps été centrée sur les aspects sanitaires et curatifs uniquement. Même si le concept de déterminant de santé remonte à plus de 2 000 ans, sa reconnaissance par les pouvoirs publics est relativement récente.



7: L'exposome désigne la totalité des expositions à des facteurs environnementaux (c'est-à-dire non génétiques) que subit un organisme humain de sa conception à sa fin de vie, en passant par le développement in utero. Cette approche vient réinterroger la dimension multidimensionnelle de la relation entre environnement et santé.

DES RESSOURCES ET DES ACTEURS DE PROXIMITÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS



eSET : UNE PLATEFORME RÉGIONALE DE RESSOURCES SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'Agence régionale de santé (ARS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont créé le premier portail Internet régional sur la santé environnementale, construit et alimenté par des acteurs régionaux de la santé, de l'environnement, du travail, de l'éducation et de la formation. eSET, pour Santé Environnement pour Tous, propose des ressources fiables sur les interactions entre santé et environnement, validées par des experts multidisciplinaires :

- Des rapports, articles, études, outils, offres de formation, annonces de conférences...
- Des reportages et des témoignages en vidéo : paroles d'experts et d'acteurs régionaux, retours d'expériences et questionnements d'élus
- Des clips vidéos sur des questions d'actualité, illustrées et présentées en 2 minutes
- Des parcours d'autoformation pour découvrir et apprendre à son rythme
- Des dossiers thématiques pour approfondir des sujets d'actualité

www.sante-environnement-bfc.fr

CONTACTS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

> Alterre Bourgogne-Franche-Comté
Alterre travaille depuis plusieurs années sur la thématique santé-environnement et sur de nombreux déterminants de santé, notamment dans le cadre du Réseau régional des démarches territoriales de développement durable co-animé avec la DREAL.
www.alterrebourgognefranchecomte.org

> L'Agence régionale de santé (ARS), > la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
> et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté élaborent et pilotent conjointement le 3^e Plan régional santé-environnement (2017-2021). Ce plan vise trois grands objectifs : améliorer la santé des populations et en priorité des publics jeunes et des publics vulnérables vis-à-vis des facteurs environnementaux à risque ; élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention ambitieuse et cohérente ; mobiliser les acteurs de territoires tant régionaux que locaux.
www.ars.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr
www.bourgognefranchecomte.fr

> L'Observatoire régional de santé (ORS) > et l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Bourgogne-Franche-Comté accompagnent les politiques de santé publique via la fourniture et l'analyse de données, un rôle de soutien et d'expertise auprès des professionnels et par des programmes de prévention/promotion de la santé.
www.orsbfc.org www.ireps-bourgogne.org

CONTACTS NATIONAUX

> Plateforme des ateliers santé-ville
Les ateliers santé-ville (ASV) ont pour mission de conduire des programmes d'actions de santé de proximité dans les quartiers de la politique de la ville. Inscrits dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), pouvant s'intégrer dans la démarche des contrats locaux de santé (CLS), ils contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé entre territoires d'une commune ou de leur regroupement.
www.plateforme-asv.org

> Réseau français des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
Il a pour objectifs de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat et d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire. Il regroupe des collectivités qui adhèrent au réseau français des villes-santé conformément aux critères et orientations définis par l'OMS.
www.villes-sante.com

> Institut Renaudot
L'association vise à promouvoir les démarches communautaires en santé et propose de développer, soutenir et renforcer les actions en santé afin d'associer tous les acteurs (habitants, professionnels, élus, institutions) depuis l'analyse des besoins de santé jusqu'à la réalisation des actions et leur évaluation.
www.institut-renaudot.fr

> Réseau environnement santé (RES)
Le RES regroupe des ONG, des associations de professionnels de santé, de scientifiques et de malades, ainsi que des adhérents individuels. Il agit pour mettre la santé environnementale au cœur des politiques publiques via des événements, des publications, des animations et des implications dans le PNSE et en régions.
www.reseau-environnement-sante.fr

Cette plaquette a été réalisée par Alterre Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Réseau régional des démarches territoriales de développement durable de Bourgogne-Franche-Comté. Elle s'inspire de la thématique explorée par le réseau en 2016 : « Santé-environnement et bien-être territorial » et d'échanges avec la DREAL, l'ARS, l'ADEME et l'IREPS Bourgogne Franche-Comté. Rédaction : décembre 2016

ARGUMENTAIRE POUR INCLURE LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un levier pour mobiliser et favoriser les changements de comportement

« L'avenir que nous voulons », texte issu de la Conférence de Rio de 2012, mentionne qu'une meilleure santé est « à la fois une condition préalable, le résultat et un indicateur des trois volets du développement durable ».

Depuis une dizaine d'années, les outils au service de projets territoriaux de développement durable, tels que les Agendas 21, Plans climat, DDémarche, TEPOS¹, TEPCV² et ZDZG³ se multiplient. Un constat est néanmoins dressé, celui de la difficulté à mobiliser les acteurs territoriaux et les citoyens au sein de ces démarches, qui se veulent participatives.

Or avec la montée en puissance des enjeux et des politiques publiques de santé-environnement et l'évolution dans la manière d'appréhender la santé individuelle comme collective - qui ne se limite plus à l'absence de maladies mais s'élargit à l'idée d'un « bien-être global », c'est une nouvelle porte d'entrée vers le développement durable qui apparaît.

Parce qu'elle touche au mieux-être quotidien des citoyens, qu'elle constitue une notion plus concrète que le développement durable, la santé-environnement peut en effet s'avérer être un levier pour (re)mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur d'un développement durable de leur territoire.

Parallèlement, les dispositifs visant à agir pour un environnement favorable à la santé des habitants (PNSE⁴, PRSE⁵, CLS⁶...) se multiplient eux aussi, et se territorialisent. Et les actions qui en découlent répondent généralement en partie aux enjeux poursuivis par le développement durable. Pourtant, une action, selon qu'elle sera mise en place par les acteurs du développement durable ou ceux de la santé, aura tendance à être appréhendée d'un seul point de vue, ne permettant pas la transversalité et la cohérence qu'apporte le croisement des deux approches.

Ce document est une invitation adressée aux acteurs territoriaux œuvrant pour un développement durable à repenser leur mode d'agir au profit d'une approche décloisonnée, plus globale et intégrant, dès l'amont, l'impact des politiques publiques sur la santé des populations.

EXEMPLE
Dans le cadre d'actions visant la mobilité durable, comme le déploiement d'un parc de vélos dans une commune, les acteurs engagés dans une démarche de développement durable auront tendance à traiter cette action sous l'angle de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère. Les acteurs de la santé, eux, laboreront sous l'angle de la pratique d'une activité physique et de la prévention du surpoids et des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires et respiratoires, cancers...), rarement sous un angle santé et développement durable.

- 1 Territoire à énergie positive,
- 2 Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- 3 Zéro déchet, zéro gaspillage
- 4 Plan national santé-environnement
- 5 Plan régional santé-environnement
- 6 Contrat local de santé



LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT
VUE PAR DES
ACTEURS DE TERRAIN

Verbatim d'échanges lors de réunions du Comité régional des territoires en démarche de développement durable de Bourgogne-Franche-Comté (2016).

« *Qualité de vie + environnement sain + environnement(s) de vie(s) = déterminants de santé (sociaux, environnement, ressources naturelles...)* »

« *Prendre soin de son environnement, c'est prendre soin de sa santé.* »

« *Préserver sa santé (au sens collectif) en préservant son cadre de vie et les ressources au quotidien et pour demain.* »

« *Face aux conséquences des agressions (pollutions...) sur la santé, mise en place d'une stratégie et de missions pour répondre à des valeurs et à des besoins.* »



On estime que dans la détermination de la santé, les conditions socio-économiques interviennent pour environ 55 %, les facteurs environnementaux pour 25 %, le système sanitaire pour 15 % et le patrimoine génétique pour 5 %.

Projets territoriaux de DD et A21 locaux, MEDD, 2006

SANTÉ-ENVIRONNEMENT
DE QUOI PARLE-T-ON ?

environnement » n'est apparue qu'à la fin du 20^e siècle. Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donnée lors de la conférence d'Helsinki en 1994, « *la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures* ».

La notion de déterminant de santé est, quant à elle, reconnue quelques années plus tard : il s'agit d'un facteur qui influence l'état de santé d'un individu ou d'une population, soit isolément, soit en association avec d'autres facteurs. Outre les facteurs comportementaux, les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et biologiques ont également des impacts reconnus sur notre santé. Depuis, différents chercheurs ont exploré cette approche pour la transcrire en sphères d'influence.

Si l'origine du concept de santé-environnement remonte à Hippocrate, 400 ans avant J.-C., l'expression « *santé-*

AGIR EN FAVEUR DE LA
SANTÉ-ENVIRONNEMENT
ET LE FAIRE SAVOIR

conditionnant, sans que cela n'en soit l'enjeu principal, la qualité ou le niveau sanitaire de nombreux déterminants de santé. Par leurs engagements dans des démarches territoriales de développement durable, bon nombre de collectivités agissent en faveur de la préservation de l'environnement en s'appuyant sur différents outils tels que les Agendas 21, les plans climat, les plans déchets ou autres démarches similaires. Indirectement, ces démarches territoriales ont, en majorité, un impact positif ou, a minima, un impact neutre en santé-environnement. Mais parce que les actions ne sont pas engagées en intégrant ce « filtre », alors l'impact en termes de santé n'est que peu mis en valeur.

EXEMPLE
La tendance au développement de jardins partagés en pied d'immeuble, dans le cadre de politique de la ville, allie des enjeux de lien social, d'amélioration du cadre de vie et d'insertion. Ce sont des lieux de rencontres et de partages entre publics d'horizons divers. Sous l'angle de la santé, ils participent à l'amélioration du bien-être, favorisent l'activité physique et la consommation de fruits et légumes sains et de saison : des avantages encore peu valorisés.

L'importance croissante de la sensibilité citoyenne pour la santé-environnement et de la dynamique institutionnelle autour de cette thématique – loi Touraine, volet santé-environnement dans les contrats locaux de santé, nouveau plan régional santé-environnement – doit inciter à porter un regard « santé-environnement » sur les actions d'une collectivité à toutes les étapes d'avancement et, à fortiori, dès leur construction. Ceci afin de mettre en exergue les retombées positives selon des critères de santé publique et ainsi, de consolider les projets territoriaux et d'en faciliter l'adhésion des citoyens.

Les facteurs environnementaux jouent un rôle majeur sur la santé des populations. Les politiques d'aménagement et de développement durable, menées par les collectivités notamment, constituent un des leviers essentiels pour agir sur ces facteurs. Le 3^e PRSE de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021 fait une priorité de la mise en synergie des acteurs et du développement de dynamiques territoriales, permettant une approche globale et cohérente des enjeux de santé et d'environnement.

Éric Lalaurie, responsable du département Santé-Environnement, ARS Bourgogne-Franche-Comté



Source: Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants: résultat d'une réflexion commune, direction générale de la santé publique, Janvier 2010